



Appel à projets de recherche inter-universitaire

Thématique :

**Accompagner le développement du cycle
fondamental : l'enjeu de la transition
école / collège**

Date limite de réponse : 31 août 2019



SOMMAIRE

1. APPRENDRE	3
2. Contexte	3
3. Champs de recherche pouvant être développés dans le cadre de l'appel à projets	5
4. Éligibilité et composition des équipes	7
4.1. Cadre géographique de la recherche	7
4.2. Critères de constitution des équipes	8
4.2.1. Coordination du projet	8
4.2.2. Membres de l'équipe projet	8
4.2.3. Réponses attendues / critères scientifiques de sélection	8
4.3. Budget / Critères financiers de recevabilité	9
4.4. Gestion financière	10
5. Résultats attendus	11
6. Évaluation des projets	12
6.1. Procédure de sélection	12
6.2. Critère de sélection	12
7. Délais et contacts	13



1. APPRENDRE

La plateforme APPRENDRE (Appui à la Professionnalisation des Pratiques ENseignantes et au Développement de REssources) s'inscrit dans le cadre d'une réponse innovante au défi de la qualité de l'éducation dans des pays francophones émergents ou en développement. Coordonné par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le financement du programme est permis par une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD).

L'objectif principal d'APPRENDRE est de renforcer les capacités des ministères en charge de l'éducation (primaire, collège -ou fondamental- et lycée) des pays ciblés, notamment ceux d'Afrique, à accompagner efficacement leurs enseignants et à renforcer leurs pratiques professionnelles.

Une composante importante du programme vise à appuyer les pays bénéficiaires de la plateforme APPRENDRE dans le développement leurs capacités de recherche en éducation.

L'appui d'APPRENDRE à la recherche en éducation se manifeste selon deux axes principaux :

- (i) Un appui à la structuration de la recherche (les modalités seront définies en 2019).
- (ii) Un appui à la production de savoirs scientifiques selon deux modalités :
 - Un appel à projets de recherches nationales s'adressant aux enseignants-chercheurs et aux structures locales de recherche (1^{er} appel clos le 15/02/2019)
 - Un appel à projets de recherches nationales ou internationales mobilisant des partenariats inter-universitaires (objet du présent appel).

Le présent appel, sur la thématique de la transition école / collège, concerne des recherches nationales ou internationales à mener en Afrique subsaharienne, Haïti, Liban, Maghreb et Océan Indien. Les résultats des projets soutenus devront contribuer à documenter et éclairer les politiques publiques d'éducation à partir d'une analyse des conditions concrètes du fonctionnement des systèmes éducatifs. APPRENDRE souhaite favoriser et accompagner l'engagement des acteurs scientifiques et éducatifs à décrire et analyser les contextes éducatifs locaux en termes de forces, de faiblesses, d'opportunités contextuelles et de risques, ainsi qu'à documenter les effets des politiques publiques et proposer des pistes d'amélioration des performances de l'école.

2. Contexte

L'adoption des objectifs de développement durable pour la période 2016-2030 (ONU, 2015) fixe dans l'ODD4.1 de « *faire en sorte, d'ici à 2030, que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.* » La réalisation de cet objectif suppose l'accès de tous les élèves à l'école, la maîtrise des apprentissages fondamentaux tout au long du cycle fondamental, l'achèvement des cycles élémentaire et secondaire. La liaison école-collège est donc aujourd'hui un enjeu de taille pour garantir l'achèvement du cycle fondamental et assurer une éducation de base de qualité pour tous les élèves.



On distingue généralement, dans les pays occidentaux, trois grands types d'organisation de la scolarité obligatoire (Eurydice, 2017 : 5) :

- les modèles à structure unique (CITE 1 et CITE 2¹) où l'enseignement est dispensé de façon continue, sans transition entre le primaire et le secondaire inférieur, comme par exemple en Europe du nord, la Finlande, la Suède, etc. ;
- les modèles à enseignement secondaire différencié (l'Europe centrale, l'Allemagne) où à l'issue de l'enseignement primaire, les élèves sont amenés à suivre au secondaire inférieur des filières différentes ;
- les modèles à tronc commun où, après l'enseignement primaire, tous les élèves accèdent à l'enseignement secondaire inférieur et suivent une formation générale commune, soit les pays anglo-saxons et un certain nombre de pays d'Europe (dont la Belgique et la France).

La question de la transition école-collège se pose donc différemment selon ces différentes organisations scolaires et est toujours une question de mise tant au niveau pédagogique, qu'institutionnel dans les modèles à tronc commun et à enseignement secondaire différencié.

Les pays concernés par le programme APPRENDRE relèvent généralement des modèles à tronc commun, mais des spécificités sont à souligner, liées à l'évolution récente des systèmes éducatifs pour faciliter l'accès au secondaire inférieur.

Ainsi, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (ASS), la durée de l'enseignement obligatoire est passée, ces dernières années, de 6 ans à environ 10 ans, avec la mise en place d'un cycle fondamental couvrant l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen (secondaire inférieur).

L'une des décisions majeures prises par les gouvernements dans l'application de cet allongement de la scolarité obligatoire a été d'élargir l'accès au collège pour permettre à plus d'élèves du cycle élémentaire de poursuivre leurs études secondaires : un cycle unique de 9 années de scolarisation obligatoire au Mali, un enseignement primaire et post primaire de 6 à 16 ans au Burkina Faso, un enseignement élémentaire et un enseignement moyen pour les enfants de 6 ans à 16 ans au Sénégal. Cette décision s'est souvent traduite par l'augmentation du taux de transition entre l'élémentaire et le collège, notamment par l'aménagement (voire l'abandon) des concours d'entrée en 6^{ème} qui limitaient l'accès au collège. Ainsi, au Sénégal par exemple, l'accès en 6^{ème} a évolué progressivement de 50,2% en 2005 à 68,8% en 2009 et est passé brusquement à 90,5% en 2010, ne connaissant plus que de faibles variations par la suite.

Cet accroissement des taux de transition entre les deux cycles, sans que la capacité d'accueil des collèges ait véritablement augmentée, s'est traduite par une augmentation significative des effectifs dans les classes de collèges en zone urbaine (effectifs pléthoriques) et par la nécessité d'étendre rapidement la couverture d'accueil en zone rurale avec la création de nombreux collèges de proximité (comme en Côte d'Ivoire).

¹ La classification Internationale Type de l'Éducation (CITE 2011, UNESCO) distingue 8 niveaux d'éducation. L'enseignement obligatoire regroupe la CITE 1 (Enseignement primaire) et la CITE 2 (Enseignement secondaire inférieur)

L'autre conséquence manifeste de cette explosion scolaire à l'entrée au collège a été l'augmentation rapide du taux de redoublement, en particulier en sixième, avec l'arrivée d'élèves qui, pour les professeurs de collège, n'avaient pas le niveau requis. Ainsi, toujours au Sénégal, le taux de redoublement en 6^{ème} est passé de 13% en 2009 à 20,5% en 2014, les professeurs de collège semblant avoir du mal à prendre en compte l'hétérogénéité plus forte des élèves de 6^{ème}.

Il leur est en effet nécessaire de changer de « paradigme scolaire » en passant d'un collège sélectif visant la formation des élites à un collège ouvert à tous devant amener l'ensemble des élèves à acquérir les compétences de base attendues en fin de 3^{ème}.

Au niveau de la scolarité obligatoire, des différences terminologiques existent entre les pays. Ainsi au Burundi, on parle d'enseignement fondamental de 9 ans, comme le souligne cet extrait du curriculum (2015) : *"Le parcours scolaire désormais souhaité et favorisé pour le plus grand nombre possible d'enfants va donc de la 1ère à la 9ème année d'un bloc désigné sous le libellé « Enseignement fondamental ». C'est une grande mutation par rapport à l'existant. Cette mutation entraîne en effet une refonte des finalités, des programmes, des modalités d'organisation et d'évaluation en usage dans les classes. Le nouveau cycle 4 de l'enseignement fondamental, ayant vocation d'accueillir d'importants effectifs, se rapprochera des formes de l'école primaire assorties d'enseignants polyvalents et de programmes adaptés."*

Dans le système éducatif tunisien, on distingue l'enseignement de base regroupant le cycle primaire (6 ans) et le cycle préparatoire (3 ans) de l'enseignement secondaire (4 ans). La transition qui nous intéresse ici est celle entre l'école primaire et le collège.

En effet, le passage de l'école au collège constitue un moment de rupture pouvant avoir des conséquences néfastes sur la scolarisation des élèves. Dans les pays d'ASS, la poursuite des études au secondaire inférieur se marque notamment par des déperditions importantes chez les filles, avec des taux de redoublement et d'abandon élevés. Il convient par conséquent de s'interroger sur les représentations et attentes des acteurs (enseignants, familles, ministères, etc) et sur les dispositifs mis en place par les autorités scolaires, les communautés et les collectivités ainsi que les familles pour assurer une continuité éducative de qualité.

3. Champs de recherche pouvant être développés dans le cadre de l'appel à projets

Les projets proposés devront interroger la cohérence entre l'offre d'éducation au primaire et au collège, censée participer d'un continuum, ainsi que les questions de transitions entre ces deux niveaux d'étude. Les équipes réfléchiront sur la manière dont les cycles s'enchaînent et s'articulent. En fonction des contextes nationaux, la nature et l'ampleur des questions qui se posent, varieront. Les projets de recherche pourront porter sur 3 grands champs de réflexion.



Les exemples de thèmes proposés ci-dessous à titre d'exemples dans chacun des 3 grands champs d'investigation ne sont pas exhaustifs. Les équipes ont la liberté d'investiguer et d'en proposer d'autres, du moment qu'elles explicitent la pertinence des thèmes choisis en fonction des grands enjeux de développement de l'éducation de base, en lien avec les besoins des politiques éducatives des pays, régions et contextes concernés par la recherche.

La question du genre, et plus largement des inégalités, devra apparaître de manière transversale dans le contenu des recherches proposées.

Les objets de recherche pourront être variés et proposés par les soumissionnaires, parmi les problématiques énoncées ci-dessous, à partir d'une entrée de leur choix, micro (la classe), méso (l'établissement, la cellule pédagogique, l'inspection, ...), macro (politiques publiques).

1. Les freins et les leviers de la transition école-collège

Ce champ de réflexion pourra être traité à travers différentes approches méthodologiques (collecte de données, analyse des données existantes, approche quantitative ou qualitative, etc..) et à travers différents angles de recherche, notamment l'offre ou la demande d'éducation.

- L'ampleur et la nature des problèmes de transition entre l'école et le collège ; les types de difficultés des élèves en transition (focus recommandé sur les filles)
- Les élèves : les acquis et les difficultés scolaires, les lignes de forces et les axes de progrès repérables, leurs compétences en langue(s) et mathématiques en fin CM2 ou entrée en 6^e (résultats au certificat de fin d'école primaire, le cas échéant concours d'entrée en 6^e, résultats d'évaluation nationale ou internationale (PASEC), évaluation spécifique sur échantillon, etc.)
- L'analyse comparative entre pays selon les contextes de l'adaptation et de l'implantation des meilleures pratiques
- Les facteurs scolaires et extra scolaires qui ont une incidence négative sur la transition entre l'élémentaire et le moyen ainsi que la formulation de préconisations permettant de lever les contraintes (ici l'analyse de données existantes pourrait également être envisagée)
- La participation des partenaires (familles, élus, communautés ...) dans l'organisation de la transition école-collège
- Le rapport au savoir à enseigner chez les enseignants de CM2 et de 6^{ème} : représentations, pratiques, attentes, modalités et formes de travail déclarés

2. Les dispositions prises pour réduire les difficultés et améliorer la transition école-collège.

- Les dispositifs pédagogiques porteurs facilitant l'articulation école-collège : diagnostic des dispositifs existants et des initiatives mises en œuvre en vue de faciliter la transition école/collège notamment au niveau de l'accueil des élèves en 6^e, la préparation des élèves de CM2 aux conditions de l'enseignement au collège, la réduction des discontinuités entre l'enseignement à l'élémentaire et au collège, l'harmonisation ou non des modalités d'évaluation, etc.



- Le travail collaboratif d'exploitation des résultats des élèves et de remédiation entre enseignants de CM2 et 6^{ème}
- Les outils de la transition école-collège : le livret scolaire, les dispositifs de soutien aux élèves fragiles, etc

3. Le pilotage réalisé sur cette transition au niveau de l'état, des territoires, des circonscriptions et des bassins de recrutement des collèges.

- La cohérence des curricula entre le primaire et le collège, la continuité des apprentissages et les ruptures ; les pratiques enseignantes selon les différents curricula
- Le pilotage de la transition école-collège : un rôle clé, celui du directeur/du chef d'établissement
- La pertinence géographique des bassins de recrutement des collèges, avec les freins et leviers qui en découlent sur la transition école-collège (cf. le poids des stratégies familiales de « confiage » de l'enfant à un proche pour accéder à un collège distant)

4. Éligibilité et composition des équipes

La réponse devra développer la présentation de l'objet de recherche, sa méthodologie, son chronogramme, le rôle des membres de l'équipe, les modes de collaboration institutionnels et les résultats attendus sur les différentes dimensions de l'Appel selon le modèle proposé.

La recherche aura une durée de 24 mois maximum.

4.1. Cadre géographique de la recherche

Le cadre géographique (les terrains de recherche) de la proposition soumise pourra concerner **un ou plusieurs pays**.

Dans le cas où plusieurs pays seraient concernés par une recherche, la proposition devra justifier la pertinence du nombre et du choix des pays en fonction de leur contexte (par exemple des pays ayant des situations proches mais ayant choisi des orientations différentes), de la méthode d'analyse qualitative ou quantitative, des données existantes sur les pays sélectionnés et par exemple la disponibilité d'évaluations comparées, du prisme choisi pour l'analyse : comparative, pluridisciplinaire, etc.

Les systèmes éducatifs des pays suivants peuvent faire l'objet d'un projet de recherche : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Union des Comores.



4.2. Critères de constitution des équipes

4.2.1. Coordination du projet

La coordination des projets est réservée aux établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie.

La réponse sera coordonnée par un.e enseignant.e-chercheur.e, de niveau rang magistral (habilité.e à diriger des recherches), identifié.e comme « porteur de projet » qui coordonnera des équipes composées d'enseignants-chercheurs, de jeunes chercheurs et de praticiens des ministères de l'éducation nationale exerçant dans au moins deux pays différents .

Le coordonnateur / porteur de projet sera aussi garant de la dynamique collective de l'équipe notamment en matière de répartition et d'exécution du travail et de déontologie. Ainsi par exemple, les soumissions individuelles ou collectives de publication à des revues scientifique devront attendre la remise des livrables finaux.

4.2.2. Membres de l'équipe projet

Les équipes internationales soumissionnaires devront être constitués avec au moins trois participants par pays exerçant comme enseignants chercheurs ou chercheurs dans **au moins deux pays francophones différents**. Une équipe non francophone peut être partenaire d'un projet mais le ou les pays ciblés par la recherche doivent figurer dans la liste communiquée en 4.1.

Dans le consortium rassemblé, une seule équipe (qu'elle soit coordinatrice ou non) pourra être issue d'un laboratoire de recherche situé dans l'un des pays du Nord de la Francophonie (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord).

La présence dans le consortium d'une équipe du « Nord » n'est pas obligatoire. Un consortium peut être constitué uniquement d'équipes (au moins deux) de pays du « Sud ».

Au sein des équipes, la présence de chercheurs juniors, de praticiens réflexifs issus de l'éducation nationale, comme l'équilibre des genres feront l'objet d'une attention particulière au moment de l'évaluation du projet.

Dans la constitution des équipes, le renforcement des compétences individuelles et collectives sera visé pour développer des capacités nationales de recherche en éducation, mais aussi la coopération internationale pensée sur des bases égalitaires et proactives. La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité des cadres théoriques comme des appartenances disciplinaires des équipes sont encouragées.

4.2.3. Réponses attendues / critères scientifiques de sélection



Le cadre conceptuel et méthodologique comme le choix des objets de recherche est ouvert pourvu qu'il s'inscrive dans une des 3 champs d'investigation retenus. Les choix opérés devront être explicites. Des méthodologies de recherche diverses et croisées pourront être utilisées : observations, entretiens, questionnaires, enquêtes, analyse de données qualitatives (rapports, textes officiels, littérature de recherche, etc.) ou quantitatives (données statistiques en particulier).

Les soumissionnaires devront, dans leur réponse, faire la preuve d'une bonne connaissance de la question en proposant une revue de la littérature, une bibliographie sélective (travaux scientifiques, rapports, études pays), en indiquant succinctement la manière dont la transition élémentaire-collège est abordée dans différents pays du monde, ou (et) les différents modèles d'organisation de la scolarité obligatoire ou (et) les types de difficultés rencontrées dans la transition école-collège.

Chaque réponse à l'appel d'offres devra indiquer précisément au-delà de l'objet de la recherche et des méthodologies liées :

- Des hypothèses de départ et un cadre conceptuel
- Une description précise du ou des terrains concernés par la recherche
- Une description méthodologique détaillée
- Une présentation précise du rôle des chercheurs au sein des équipes et des activités inter / équipes, inter / pays proposés
- Un plan prévisionnel de travail détaillé : répartition des rôles, collaboration, **agenda prévisionnel sur 24 mois au maximum avec la proposition d'un livrable intermédiaire à l'issue de la 1^{ère} année.**

La volonté de communiquer scientifiquement sera appréciée dans la rédaction des réponses, en précisant par exemple les revues qui seraient visées par une publication ou des propositions de participation à des colloques.

4.3. Budget / Critères financiers de recevabilité

La réponse au présent appel proposera un budget précisément justifié par rapport à sa cohérence avec l'objet et de la méthodologie de la recherche, basé pour les frais de personnels sur les coûts et barèmes du ou des pays concernés. Elle sera déposée selon le formulaire proposé et respectera les dépenses éligibles conformément au modèle de budget joint au présent Appel.

Les dépenses éligibles :

- La prise en charge financière se concentrera sur les déplacements, les dépenses de communication, l'accès à la documentation et sur les dépenses d'enquête (recueil de données ou d'observations).
- Le temps de travail fourni pourra être rémunéré en fonction des barèmes et/ou des usages de l'enseignement supérieur du ou des pays dont les équipes sont issues. **Il ne s'agit pas ici d'offrir un salaire supplémentaire à celui existant mais de couvrir un certain volume de temps de travail, sur le modèle des heures supplémentaires. L'estimation raisonnée et raisonnable de ce temps de travail sera un critère important de l'évaluation du projet.**



Il est rappelé que les frais de personnels doivent être proposés dans le cadre d'une recherche universitaire locale et non dans celui d'une expertise internationale.

- Les enseignants-chercheurs des laboratoires du Nord éventuellement partenaires ne pourront prétendre à aucune rémunération individuelle.
- Les dépenses en petits matériels et logiciels spécifiquement dédiés à la recherche seront admises après justification précise du besoin. L'affectation et la responsabilité administrative des matériels devront être précisées dans les réponses. L'achat d'ordinateurs n'est pas autorisé.
- Les demandes éventuelles de mobilité entre universités devront être précisément justifiées et seront examinées au cas par cas. Les réunions de concertation entre les équipes seront organisées au moment de missions prévues dans le cadre de la recherche.
- L'organisation de séminaires de restitution, les déplacements pour des colloques ou manifestations scientifiques ne sont pas des dépenses éligibles. Ces postes de dépenses pourront être financés par APPRENDRE en plus du budget de recherche après évaluation des projets.

Les équipes retenues pourront bénéficier du soutien logistique des Campus numériques francophones (CNF) de l'AUF (connexion Internet, logiciels de base, documentation).

Le budget total proposé devra détailler l'ensemble des rubriques (voir modèle joint).

Le financement accordé par l'AUF ne pourra excéder une somme comprise entre 40 à 60 000 € si la recherche porte sur un seul pays.

Le budget maximum d'une recherche effectuée dans plusieurs pays sera compris entre 100 et 200 000 €.

Exceptionnellement, notamment en cas de recherche multi-pays demandant des enquêtes, du recueil de données ou des observations de classes importantes, un budget plus élevé pourra être étudié.

Rappel : le projet devra être mené à bien dans un délai de 2 ans maximum.

Le budget sera versé en trois tranches correspondant aux étapes de réalisation du projet :

- Une première tranche au début du projet : 40% du total
- Une seconde tranche après justification de 70% des dépenses de la 1^{ère} tranche : 40% du total.
- Une troisième tranche après réception des livrables finaux et vérification des dépenses de la seconde tranche : 20% du total

Un cabinet d'audit financier externe est susceptible d'être recruté pour l'examen des dépenses et la validation de l'utilisation des tranches de financement .

4.4. Gestion financière



La gestion des budgets alloués, directement par l'AUF ou en délégation à une institution partenaire (qui devra alors obligatoirement ouvrir un compte projet), sera discutée préalablement à la signature de la convention de soutien.

5. Résultats attendus

Ces recherches viseront à obtenir sur le court terme des résultats contribuant à documenter et éclairer les contextes, situations ou politiques nationales d'éducation, notamment en matière d'organisation du système éducatif, de développement professionnel des enseignants, d'harmonisation pédagogique, de disponibilité de ressources adéquates et d'effets sur les apprentissages des élèves, ou à produire des données, des analyses contextualisées à partir d'une étude des conditions réelles du fonctionnement des classes, de l'accompagnement des écoles et des usages des ressources pédagogiques dans le système éducatif concerné.

Sur le plan méthodologique et scientifique, les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement par le Conseil scientifique du programme APPRENDRE ou par les experts qu'il désignera, selon les modalités suivantes :

- Formulation de recommandations pour finaliser le projet ;
- Soutien méthodologique (par courriels, skype), à la demande, avec un.e enseignant.e chercheur.e référent.e désigné.e par le conseil scientifique d'APPRENDRE ;

Échanges à mi-parcours sur la base du rapport intermédiaire de réalisation du projet qui sera communiqué par le/la coordonnateur.trice. Ce rapport scientifique intermédiaire sera validé par le Conseil scientifique d'APPRENDRE.

Les projets retenus auront comme livrables opérationnels :

Un rapport intermédiaire à l'issue de la première année.

Les livrables finaux :

1. Un rapport de recherche (avec un résumé exécutif) étant précisé que tout document produit à l'aide du financement octroyé relèvera d'une licence *Creative commons* et sera publié sur le site internet d'APPRENDRE
2. Les documents produits, numériques ou non, (films, base de données, questionnaires, grilles d'observation...) seront également placés sous licence *Creative commons*.
3. Un rapport au format libre (traditionnel ou porte folio) rapportant la collaboration inter personnelles ou inter équipes.
4. Des communications :
 - Dans le cadre de séminaires nationaux associant les MEN, les équipes de recherches et les acteurs (partenaires techniques et financiers, chercheurs, décideurs...) de l'éducation. Le financement éventuel nécessaire sera octroyé par l'AUF en complément du budget de la recherche qui ne doit donc pas l'inclure.
 - Communiquer dans le cadre d'un colloque international sur la thématique, organisé par le programme APPRENDRE en 2021 ou 2022



- Une proposition d'au moins un article à soumettre à une revue scientifique
- Un ou plusieurs « policy brief » de 2 à 4 pages afin de communiquer sur les résultats importants de la recherche auprès des pouvoirs publics

6. Évaluation des projets

6.1. Procédure de sélection

Les projets seront évalués par des évaluateurs spécialistes du domaine concerné (2 experts par projet), désignés par le conseil scientifique d'APPRENDRE selon les procédures internationales d'équité en vigueur. Chaque équipe soumissionnaire aura accès à une synthèse d'évaluation, quel que soit le résultat de cette dernière.

Le conseil scientifique d'APPRENDRE, à la vue des évaluations d'un projet, pourra demander à une équipe-projet pré-retenue, dans un délai de rigueur, des améliorations ciblées (sur le fond comme sur la forme, sur la partie scientifique comme sur la partie financière) en vue d'une version définitive dont dépendra l'acceptation finale du projet par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). L'AUF, préalablement à la signature de la convention de soutien, pourra (re)discuter du budget de la recherche avec l'équipe retenue.

6.2. Critère de sélection

Les principaux critères de sélection seront :

- Énonciation claire du projet de recherche, du domaine dans lequel s'inscrit le projet et des ancrages théoriques (présentation de l'état de la question explorée dans le ou les pays concernés)
- Adéquation du projet avec les attendus de l'Appel.
- Qualité et pertinence des références bibliographiques.
- Qualité de la question de recherche et la problématique au regard de l'état de l'art et du contexte du pays ou de la région.
- Pertinence et adéquation des tâches (entre équipes et entre pays le cas échéant), des objectifs associés et de la méthodologie adoptée, en lien avec la question de recherche.
- Réalisme du calendrier des tâches et des livrables associés (durée du projet 24 mois).
- Mise en évidence de la plus-value du projet pour la recherche et pour le pays ou la région (on entend par région (un ensemble de pays ayant une proximité spatiale : Afrique de l'Ouest/Afrique Centrale/Maghreb, Océan Indien, etc).
- Pertinence et qualité de la coopération inter-universitaire et du consortium constitué au regard du projet (présence de chercheur.e.s du champ concerné, nombre et qualité des praticien.ne.s, ambitions qualitatives et quantitatives, rôles et responsabilités respectifs.
- Association au projet de jeunes chercheurs, de cadres des MEN, prise en compte de la parité femmes / hommes dans l'équipe projet, intérêt porté à la problématique genre.
- Cohérence et précision du budget.



7. Délais et contacts

Le calendrier de l'appel à projets est le suivant :

- 1er avril 2019 : Lancement de l'Appel à projets
- 31 août 2019 : Date limite de soumission des projets
- 1^{er} septembre – 15 octobre 2019 : Évaluation des projets
- 16 octobre 2019 : Notification aux candidats
- 17 octobre au 20 décembre 2019 : Finalisation des projets (méthodologies et livrables exacts, chronogramme et budget) et signature des conventions de financement entre l'AUF et l'institution soumissionnaire
- 1^{er} janvier 2020 (à partir de) : Démarrage des projets

Les propositions seront à déposer sur : <http://formulaires.auf.org> (inscription préalable nécessaire)

Date limite de soumission des projets : 31 août 2019

Pour toute question : programme-apprendre@auf.org